

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

Je sais que d'autres députés souhaitent parler de ce projet de loi aujourd'hui. Il ne sera peut-être pas possible de lui faire franchir toutes les étapes avant la fin de la séance. Dans l'ensemble, nous, de l'opposition officielle, y souscrivons certainement et nous profitons de l'occasion pour souhaiter à l'Office une année prospère et beaucoup de succès dans les années à venir pour le plus grand bien des quelques 3,500 pêcheurs qu'il représente.

[Français]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Merci, monsieur le Président. Moi aussi je veux, au nom du Nouveau parti démocratique, vous féliciter d'avoir accédé au poste de président suppléant de la Chambre. Je comprends qu'il y ait un, deux ou trois députés québécois qui s'appellent conservateurs mais qui, en effet, sont néo-démocrates. Je leur dis donc: Mais venez ici, si c'est cela que vous voulez faire.

[Traduction]

Je ferais peut-être mieux de poursuivre en anglais, afin que vous puissiez me comprendre, monsieur le Président.

Il s'agit de mon premier discours en tant que critique des Pêches. Je vois que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) est des nôtres en ce moment. Je tiens à lui dire que je suis très heureux d'avoir été désigné par mon parti comme critique de son portefeuille ainsi que de celui de l'Énergie. Je vois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{me} Carney) est ici elle aussi. Elle ne perd rien pour attendre. Son tour viendra demain, ou après-demain. Tout dépend de ce que renfermera l'exposé financier de ce soir.

Je n'ai pas intérêt à cacher quoi que ce soit au ministre des Pêches. C'est la dernière fois que je le lui dirai, je pense bien—mais je tiens à lui dire que j'ai beaucoup d'affection pour lui. Non seulement il est originaire de Vancouver et a son franc parler, non seulement il est avocat, et avocat-conseil au surplus, mais c'est aussi un compatriote d'origine écossaise. Je crois bien que cela dit tout.

M. Fraser: Bravo!

M. Waddell: Il a aussi été reconnu par le passé comme un homme de principes. Ma mission consistera à veiller à ce que ces principes survivent au sein du conseil des ministres conservateurs et à le talonner pour qu'il communique à ses collègues certains de ses principes et de ses vues, surtout en ce qui concerne l'aide aux pêcheurs de la côte ouest qui sont en proie à de réelles difficultés.

Malgré toute l'affection que je porte personnellement au ministre, je le préviens qu'étant donné que je représente une circonscription voisine de Trout Lake à Vancouver, j'attends de lui qu'il fasse approuver certaines de ses initiatives par le cabinet. Sinon, il entendra parler de nous.

Cela dit, je ferais mieux de dire un mot de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, loi dont je suis spécialiste et dont je parlerai avec plaisir. Au cas où vous ne le sauriez pas, monsieur le Président, je voudrais vous dire que la loi a été adoptée en 1969. Cette société a le pouvoir exclusif de transformer le poisson et de le mettre en marché dans les provinces des Prairies, dans le nord de l'Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle n'est pas habilitée à exercer son activité dans la majeure partie de l'Ontario et du Québec parce

que ces régions s'occupent de leurs propres intérêts. Cet organisme s'occupe du poisson d'eau douce dans une région donnée du pays.

Il vous intéressera d'apprendre, monsieur l'Orateur, que la société a été formée parce que les entreprises privées, contrairement aux contes que nous sort constamment le parti ministériel se sont révélées incapables de bien gérer ce secteur dans cette région du Canada. Les sociétés privées n'agissaient pas au meilleur des intérêts des pêcheurs de poisson d'eau douce. N'est-ce pas étonnant? Le gouvernement s'est rendu compte que ces entreprises principalement sous contrôle américain se livraient à une concurrence âpre qui était très néfaste aux pêcheurs qui étaient à la merci de ces sociétés à cause des paiements initiaux qu'ils leur versaient. Les fonds de démarrage et autres étaient réclamés au début de la saison de pêche, ce qui était trop demander aux pêcheurs.

De leur point de vue, à la fin des années 60, le secteur était bien mal en point. Des pressions ont donc été exercées pour que soit établie cette société de la Couronne qui fonctionne assez bien depuis lors. J'aurais quelques critiques à formuler contre cette société d'État dans quelques instants.

Vous devez sûrement savoir, monsieur le Président, que la pêche du poisson d'eau douce est la deuxième industrie en importance dans le nord de la Saskatchewan. Bien que les ventes de poisson d'eau douce soient négligeables en comparaison de celles des produits de la pêche côtière, ce n'en est pas moins une industrie importante dont les possibilités d'expansion sont considérables. Le ministre a évoqué ces possibilités en partie dans son discours quand il a parlé notamment des nouveaux marchés.

Nous avons les plus abondantes réserves de poisson d'eau douce du monde. Nous sommes évidemment dotés de ce qui sont probablement les plus grandes réserves d'énergie du monde, et des plus grandes richesses forestière et minière du monde. Nous attendons simplement d'avoir l'intelligence nécessaire pour mettre ce secteur en valeur comme il le devrait et faire du Canada le pays le plus riche au monde. Nous le ferons un jour.

● (1720)

Une voix: L'espoir fait vivre.

M. Waddell: Je n'en suis pas tellement sûr. Toutefois, la mise en valeur de ce secteur nous donne lieu d'espérer.

En 1982, les prises de la pêche commerciale au Canada s'élevaient à 1.38 million de tonnes et valaient 838 millions de dollars. Après transformation, la valeur des prises atteignait 1.98 milliard de dollars. Le NDP accorde une grande importance à cette industrie. Il en fait l'une de ses priorités. La même année, on a pêché en eau douce 550,000 tonnes de poisson valant 62 millions de dollars. La valeur du produit transformé s'élevait à 100 millions de dollars. Même si la proportion que représente le poisson d'eau douce dans le secteur canadien des pêches est faible, elle n'en reste pas moins significative.

Nos entreprises de pêche ont exporté des produits d'une valeur de 1.62 milliard de dollars en 1982, ce qui représente environ 82 p. 100 de la production. Nous avons vendu près de 88 p. 100 de nos prises en eau douce à l'étranger, soit principalement aux États-Unis, aux pays du marché commun européen, aux autres pays d'Europe et au Japon.